

Synthèse

Par la convention n°0001527 du 19 novembre 2009, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) a missionné le BRGM pour la réalisation du programme « *Action post marées noires* ». Ce programme s'inscrit dans le cadre des actions liées au Grenelle de l'Environnement.

Pour mener à bien cette tâche, une lettre de mission annexée a été adressée au BRGM par le Ministre d'Etat chargé de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et par la Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie.

Le programme, précisé dans la convention, comprenait les 4 tâches suivantes :

- mission d'inspection à l'île d'Er (Tâche 1) : le BRGM a réalisé l'étude de faisabilité de la réhabilitation des sites (cf. rapport RP-58160-FR). Les travaux de réhabilitation, confiés à l'ADEME, ont été achevés en novembre 2011 ;
- compléments de l'inventaire préexistant (IHR) relatif aux sites de stockage des déchets de marées noires dans les départements des Côtes d'Armor et du Finistère à partir de la consultation d'archives (Tâche 2) ;
- Visite de chacun des sites identifiés et rédaction d'une fiche descriptive (Tâche 3) ;
- Hiérarchisation des sites selon des critères de sensibilité sanitaire et environnementale et propositions d'actions de vérification à mettre en œuvre sur un échantillonnage réduit de sites des Côtes d'Armor et du Finistère appartenant aux différentes catégories définies précédemment (Tâche 4).

Le rapport BRGM RP-60255-FR d'octobre 2012 porte sur la réalisation des travaux relatifs aux tâches 2 et 3 de la convention. La tâche 4 fera l'objet d'un rapport ultérieur.

La tâche 2 a consisté à réaliser un inventaire des sites potentiellement utilisés pour le stockage des déchets de marées noires survenues entre 1967 et 1988 (Torrey Canyon, Boelhen, Olympic Bravery, Tanio, Amoco Cadiz et Amazzone) à partir de la consultation des sources d'informations identifiées. Dans un souci d'exhaustivité, cette recherche a porté sur les sources d'informations tant nationales que locales et tant publiques que privées. Lors de cette phase, les documents collectés ont été regroupés géographiquement et numérisés.

Alors que le précédent inventaire (1994) recensait 61 sites potentiels sur les deux départements, et que l'Inventaire Historique Régional des Côtes d'Armor (2002-2006) en identifiait 96 sur ce seul département, huit cent sites ayant potentiellement accueillis des déchets de marées noires ont été identifiés lors de cette recherche historique bibliographique.

Pour chaque département, les informations collectées pour chaque site ont été synthétisées sous forme d'un tableau (une ligne par site) qui a permis une première phase de traitement des données (exclusion de doublons, des sites non utilisés).

La tâche 3 prévoyait une visite de chacun des sites. Préalablement aux visites, les communes identifiées lors de la Tâche 2 ont été informées du programme « *Actions post marées noires* » par les Préfectures des deux départements concernés. Des entretiens avec les élus locaux (que nous remercions pour l’intérêt de leur collaboration) et les visites ont permis de ramener la liste initiale de 800 sites potentiels à un inventaire consolidé de 168 sites. Ces visites ont permis d’améliorer le degré de connaissance de chaque site, tant pour leur localisation que pour le contexte géographique et environnemental. Elles ont aussi permis de recenser de nouveaux sites qui n’apparaissent pas dans les archives. Pour chacun des 168 sites visités, une fiche descriptive compilant l’ensemble des informations collectées a été créée.

A l’issue des visites, aucun des sites visités ne présente de signe de dégradation qui pourrait nécessiter la réalisation de travaux de remise en état ou de dépollution, ou ne semble avoir provoqué une dégradation de la qualité de son environnement proche.

Il faut souligner le caractère innovant de cette étude, tant par l’ampleur du territoire étudié (plusieurs centaines de kilomètres de côte), que par le nombre, la variété et l’hétérogénéité des sources des informations collectées et des documents consultés. Le travail d’homogénéisation et de recoupement des informations a constitué une étape clé du programme. Malgré le grand nombre de documents collectés et l’amélioration significative apportée à la connaissance de ces sites de stockage, l’existence de quelques sites non encore répertoriés ne peut être totalement exclue. La qualité très variable des informations disponibles, la perte de mémoire collective ont nécessairement affecté la précision de l’exercice de recherche.

NB : Au terme de cette étude, l’actualisation des données relatives aux stockages de déchets de marées noires résultants des naufrages sur les côtes bretonnes des deux départements 22 et 29 a fait l’objet d’une mise à jour dans BASIAS.

L’ensemble des données acquises au cours de cette études, tant lors des compilations archivistiques que des visites, rassemblées dans les tableaux et les fiches synthétiques, a été recoupé avec les données préexistantes de BASIAS. Cela a permis d’actualiser ou modifier 201 fiches de sites, dont 13 ont été supprimées après regroupement des données lors d’une ultime gestion des doublons, ce qui porte désormais le nombre de sites concernés à 188 fiches dans BASIAS.